



Bourganeuf, le 29 août 2023

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

de  
**Jean-Jacques LOZACH**  
Sénateur de la Creuse

-----

### **« Pour une revalorisation de l'indemnité de tous les Maires »**

---

Dans un entretien accordé aux journaux du groupe Ébra, Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, évoque une « évolution » de l'indemnité des élus locaux, afin de la porter « à la hauteur » de leur « engagement » et de lutter contre leur « découragement ».

Belle déclaration d'intention !

Malheureusement, la Ministre fait fausse route en envisageant cette revalorisation uniquement pour les élus des communes de plus de 3.500 habitants (ce qui exclurait toutes les communes creusoises, à l'exception de Guéret et La Souterraine !).

Je suis scandalisé qu'une telle hypothèse soit actuellement à l'étude.

Les élus ruraux, dont la disponibilité est sans cesse sollicitée, ne peuvent être rejetés de la sorte.

Selon un sondage IFOP pour HELLIO et Acteurs Publics, 55% des Maires en exercice disent ne pas souhaiter se représenter et 15% sont encore indécis ; seuls 30% ambitionnent de poursuivre. Quant au rythme des démissions, il est deux fois plus rapide que lors de la précédente mandature, voire davantage sur les zones rurales.

Ces chiffres record traduisent une crise de la démocratie représentative à laquelle il est urgent d'apporter des réponses concrètes. La revalorisation des indemnités des élus municipaux doit en être une illustration parmi d'autres.

L'État doit être cohérent ; il ne peut solliciter la solidarité de toutes les collectivités territoriales lorsque les soubassements de notre vie collective se trouvent menacés par des crises majeures à répétition et opérer une discrimination entre les élus.